

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 18 décembre 2014

Conseillers en	
exercice :	33
présents :	30
pouvoirs :	2
votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 18 décembre 2014 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 12 décembre 2014, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH — M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – M. Emmanuel GLYKOS – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – M. Richard FERCHAUD – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSES

Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS -
M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER -

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

PERSONNEL VILLE	2014.190
CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE COMMUNICATION - PUBLICATION	

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE de la création au tableau des effectifs de la Ville de Cognac d'un poste de Chargé de Communication –Publication à temps complet, selon les conditions suivantes :

Missions :

Accompagner les projets et la stratégie de communication de la collectivité.
Collaborer avec les élus.
Proposer et réaliser des reportages et rédaction d'articles, discours, note de synthèse.
Recueillir, analyser et synthétiser les informations
Mettre en forme et préparer la diffusion d'informations

Suivre les réceptions, cérémonies et tournages organisées par/ ou sur la ville en lien avec la secrétaire du Maire.

Traduire les orientations politiques en plans d'actions

Planifier et suivre les différentes étapes de la fabrication.

Adapter les messages aux supports de publication et aux publics

Compétences et Pré-requis :

Large autonomie dans l'organisation du travail

Principaux langages de la communication (entretiens, réunions, reportages,...)

Techniques rédactionnelles (écrit, web,...)

Techniques de recueil d'informations (entretiens, réunions, enquêtes, reportages,...)

Techniques prépresse et suivi de fabrication

Ledit poste est créé à compter du 1er janvier 2015

Le poste pourra être pourvu par un agent titulaire de catégorie A, ou à défaut de candidat ayant les compétences requises et compte tenu des besoins du service et de la nature du poste, par un agent contractuel dans le cadre de l'article 3-3, 2°) de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

En cas de recrutement d'agent contractuel, le salaire mensuel brut de l'agent sera compris entre 1980 euros et 2350 euros bruts

PRECISE que M. le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ou tout autre acte d'engagement.

PRECISE que les crédits correspondants seront prévus au budget.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,



Michel GOURINCHAS

